



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 305, montée Sagala (Lot 1 578 841)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 305, montée Sagala (Lot 1 578 841), ayant pour objet d'autoriser :

- Que la véranda projetée empiète de 2,55 mètres dans la bande de protection riveraine de 10 mètres;
- Que le patio existant empiète de 2,75 mètres dans la bande de protection riveraine de 10 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu **le 12 juin 2018 à 19 h 30** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 mai 2018.

(Signé) André Morin _____

André Morin

Directeur général et assistant-greffier